



Préambule

Depuis début décembre, de nouvelles mesures d'aide ont pu être mises en œuvre dans le cadre de l'ordonnance COVID-19 afin de soutenir le domaine de la culture, particulièrement touché par la pandémie. Elles visent notamment à atténuer les conséquences économiques du coronavirus et à aider les entreprises culturelles dans leur adaptation face aux contraintes liées à la pandémie. Conscient que le dépôt des demandes est parfois laborieux, le service de la culture organise un Facebook Live pour présenter ces mesures et répondre aux questions les concernant.

Afin de compléter ces mesures et d'apporter un soutien supplémentaire aux actrices et acteurs culturel-le-s, le Canton de Neuchâtel a mis en place une aide forfaitaire s'inspirant du modèle valaisan et un soutien aux répétitions et à la recherche. Ils visent à apporter une aide aux actrices et acteurs culturel-le-s, à sauvegarder des compétences professionnelles essentielles à la culture neuchâteloise et à réduire les conséquences de la pandémie sur son paysage culturel.

Comme un rappel des temps qui nous paraissent maintenant bien éloignés, le service de la culture a, comme chaque année, édité son rapport d'activité, *Panorama*. Cette brochure revient sur les subventions octroyées, sur l'activité de la direction du service ainsi que de ses offices et nous rappelle l'engagement du Canton et du SCNE pour la culture neuchâteloise, allant de la sauvegarde du patrimoine à la création artistique.

Nous n'avons jamais eu autant besoin d'accéder à la culture. À l'heure où nous écrivons ces lignes, les Cantons sont consultés par la Confédération et sont en attente des décisions fédérales concernant l'ouverture des lieux culturels. La situation que traverse la culture neuchâteloise est au cœur de notre attention et l'activité du SCNE focalisée sur le soutien de celles et ceux qui la façonnent.

Service de la culture – direction

COVID-19 : un deuxième train de mesures

Dans le cadre de la nouvelle ordonnance COVID-19, un deuxième train de mesures spécifiques à la culture a été mis en place par la Confédération et les Cantons. Il couvre la période allant du 26 septembre 2020 au 31 décembre 2021. Le site du service de la culture présente les différentes mesures de soutien et les aides qui peuvent être sollicitées. En outre, il est désormais possible de déposer des demandes pour :

- l'[indemnisation des entreprises culturelles](#) pour les pertes financières en lien avec l'annulation, le report ou la tenue sous une forme réduite de manifestations ou de projets ;
- un soutien aux entreprises culturelles par des contributions financières à des [projets de transformation](#) visant l'adaptation aux nouvelles circonstances induites par la pandémie.

L'ordonnance COVID-19 prévoit également que des aides financières pourront être allouées sous les formes suivantes :

- aide d'urgence destinée aux actrices et acteurs culturel-le-s par le biais de SuisseCulture Sociale ;
- soutien financier aux associations culturelles non professionnelles par le biais des associations faitières compétentes.

Toutes les informations sur ces mesures et les modalités de dépôt des demandes se trouvent sur le [site du service de la culture](#).

COVID-19 : des mesures cantonales de soutien à la culture

En complément aux mesures mises en œuvre par les Cantons et la Confédération, le Canton de Neuchâtel a souhaité apporter un soutien complémentaire à la culture. Pour ce faire, il a mis en place deux mesures de soutien: l'une destinée aux actrices et acteurs culturel-le-s professionnel-le-s et l'autre aux compagnies de théâtre et de danse ainsi qu'aux groupes de musique.

Aussi, les professionnel-le-s actif-tive-s dans les domaines de la culture reconnus par la Confédération, et déduction faite des APG et des soutiens de Suisseculture Sociale (SCS), peuvent demander une [aide forfaitaire](#) de 1'800 francs par mois, sur une période de 6 mois, dans les limites d'un crédit accordé de 700'000 francs. Les personnes qui ont reçu une indemnisation du Canton et celles qui ne sont au bénéfice d'aucun soutien peuvent également déposer une demande, à l'exception des personnes bénéficiant de l'aide sociale.

Un [appel à projets "Répétitions"](#) a également été lancé par le service de la culture. Il permettra à sept compagnies de théâtre, de danse ou groupes de musique de recevoir une aide de 10'000 francs pour financer leur travail de répétition et de recherche.

Le délai de dépôt des demandes pour ces deux mesures a été fixé au **14 décembre 2020**.

Vous trouverez toutes les informations ainsi que les modalités de dépôt des demandes sur le [site du service de la culture](#)

COVID-19 : Facebook Live

Le 17 décembre 2020 à 12h15 le service de la culture vous donne rendez-vous pour un Facebook Live. Durant une heure, le deuxième train de mesures mis en œuvre par le Canton et la Confédération vous sera présenté et le SCNE répondra aux questions qui le concernent.

Vos questions pourront être adressées en direct ou avant cette rencontre, par mail, à l'adresse CovidCulture@ne.ch

Le lien pour y participer sera partagé sur le compte [Facebook du Canton de Neuchâtel](#).

D'autres rendez-vous vous seront proposés en début d'année prochaine, notamment pour aborder le sujet des projets de transformation.



Panorama 7

2019-2020



Panorama 2019-2020

Chaque année, le service de la culture publie un rapport d'activité, *Panorama*.

Cette brochure revient de manière détaillée sur les activités menées par le service de la culture au cours de l'année 2019, à savoir celles de sa direction ainsi que des offices et institution qui lui sont rattachés : l'office des archives (OAEN), les offices du patrimoine et de l'archéologie (OPAN) et Laténium.

Ce *Panorama* revient également sur les missions et l'organisation du service, et dresse la liste exhaustive des subventions allouées durant l'année écoulée au titre de l'encouragement des activités culturelles et artistiques.

Une attention toute particulière a été portée aux images, en mettant à profit les photos de projets et d'institutions soutenues. Valorisant le travail des actrices et acteurs culture-le-s, œuvrant dans l'ombre parfois, ces images donnent à voir la culture neuchâteloise.

[Télécharger Panorama 2019-2020](#)

Office des archives



Regard sur les archives psychiatriques

Les archives des deux principales institutions psychiatriques que connaissait le canton de Neuchâtel jusqu'à la création du CNP en 2009 se trouvent au cœur de l'actualité des Archives de l'État à plusieurs titres. D'une grande richesse, elles ont déjà été exploitées dans plusieurs recherches scientifiques dont la dernière en date, menée par la Zürcher Hochschule der Künste, a mené à présenter des dessins de patients du début du XXe siècle dans l'exposition itinérante « Extraordinaire ! » qui a tourné ces deux dernières années en Allemagne, Autriche et Suisse. Quant aux dossiers de patients de la seconde moitié du XX^e siècle, ils sont essentiels pour la compréhension des tests médicamenteux sans consentement et pour documenter les parcours de victimes de placements administratifs.

[Pour en savoir plus](#)

Appels à projets et échéances

Aide forfaitaire aux actrices et acteurs culturel-le-s : 14 décembre 2020

Appel à projets « Répétitions » : 14 décembre 2020

Livre et publication : 18 janvier 2021

Musique : 8 février 2021

Arts de la scène : 8 mars 2021



Service de la culture

Château – Rue de la Collégiale 12

2000 Neuchâtel

T. 032 889 69 08

Service.Culture@ne.ch

[Mettre à jour vos préférences](#) ou [se désinscrire](#)